

CPTS Pays de Lunel

L'Association de Professionnels de Santé du bassin Lunellois, l'Agence Régionale de la Santé et l'Assurance maladie ont signé une convention afin d'apporter une réponse collective aux besoins de santé de la population.

Le vendredi 17 juillet 2020, les représentants de l'APSL, de l'ARS et de l'Assurance maladie se sont réunis à Lunel pour la signature d'une convention tripartite pour la création de la première Communauté Professionnelle Territoriale de Santé d'Occitanie, la CPTS "Pays de Lunel".

Qu'est-ce qu'une CPTS ?

Une CPTS a pour rôle de coordonner les professionnels de santé d'un même territoire qui souhaitent s'organiser, à leur initiative, autour d'un projet de santé pour apporter une réponse collective aux besoins de santé de la population. Elle associe des professionnels de tous les métiers (collectivités territoriales, acteurs de la ville, secteur sanitaire, secteur médico-social et social, associations des professionnels de santé, d'usagers et organisations associatives traitant de la santé, etc.).

Chaque communauté de santé s'organise autour d'un projet de santé déterminé en fonction des besoins identifiés par les professionnels du secteur et d'un diagnostic territorial.

Une CPTS doit œuvrer pour répondre à 5 missions de santé :

- Organiser des parcours pluriprofessionnels, autour du patient, notamment, pour les patients fragiles et/ou souffrant de pathologies chroniques
- Favoriser l'accès à un médecin traitant et améliorer la prise en charge des soins non programmés, pour éviter le recours aux services d'urgences
- Développer des actions territoriales de prévention et de

dépistage

- Améliorer la qualité et la pertinence des soins
- Rendre le territoire davantage attractif pour accueillir de nouvelles ressources et accompagner les professionnels de santé

Pierre Soujol, maire de Lunel et président de la CCPL, a souligné l'intérêt de cette initiative inédite dans la région, qui permet la collaboration des professionnels de santé afin de structurer les parcours de soins. Cette CPTS permet ainsi de réduire les inégalités dans un contexte sanitaire délicat qui a parfois poussé la population à se couper de l'accès aux soins.

Et à Lunel ?

La CPTS "Pays de Lunel", portée par l'APSL, vise ainsi une stratégie d'alliance pérenne qui puisse prendre en compte les besoins de santé et les besoins des soignants, et prise en charge efficiente des patients et confort professionnel des soignants. Dans ce cadre, l'APSL, fortes de ses 130 professionnels de santé libéraux et 24 structures de santé partenaires, ont d'ores et déjà engagé un décloisonnement des exercices sur le bassin lunellois.

[Découvrir le CPTS Pays de Lunel 130 professionnels de santé libéraux et 24 structures de santé partenaires collaborent pour améliorer l'offre de soins à Lunel En savoir plus](#)